



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## classes préparatoires

Question écrite n° 22227

### Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles qui, suite au décret du 30 juillet 1998 relatif aux modalités de calcul des heures supplémentaires, doivent subir une baisse importante de leur rémunération. Cette mesure, prise sans concertation préalable avec les intéressés, constitue en effet une véritable atteinte au statut de ces enseignants et traduit une méconnaissance de la spécificité de leur travail. Elle implique une perte de salaire annuelle considérable non compensée par une diminution de la charge de travail et va à l'encontre de la revendication, maintes fois formulée, de transformation d'une partie significative des heures supplémentaires en emplois statutaires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir reconsidérer cette disposition qui menace l'existence même des classes préparatoires aux grandes écoles, lesquelles ont fait la preuve de la qualité de leur fonctionnement.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de ramener, dès la prochaine rentrée, de deux à une le nombre d'heures supplémentaires/années que les enseignants peuvent être tenus d'effectuer en plus de leur obligation hebdomadaire de service et de revaloriser de 20 % le taux de cette heure supplémentaire. En outre, s'agissant spécifiquement des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles, le Gouvernement a également retenu le principe de la création, à la même date, d'une nouvelle indemnité destinée à tenir compte de l'investissement personnel particulièrement important de ceux de ces enseignants dont les responsabilités pédagogiques sont les plus lourdes. Une réflexion est en cours pour arrêter les modalités précises d'attribution de ce nouveau régime indemnitaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Delattre](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22227

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1998, page 6487

**Réponse publiée le :** 9 août 1999, page 4847